

MÉMOIRE

SUR LE

RÉSEAU STRUCTURANT DE LA VILLE DE QUÉBEC
Construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau structurant de transport en commun

PRÉSENTÉ AU

**BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR
L'ENVIRONNEMENT**

PAR

**GINETTE DE LAUNIÈRE
CLÉMENT FONTAINE
CAROLE TÉTREAULT
Domaine des Berges, phase 3**

30 JUILLET 2020

TABLE DES MATIÈRES

Qui nous sommes!	1
Voici ce que nous avons compris du projet pour l'avoir vécu depuis 2017 :	3
1. Travaux préliminaires :	3
2. Mais il y a pire! Les travaux de construction à venir.....	4
3. Période d'implantation et mise en marche du système de tramway.....	4
4. Inconvénients permanents après la mise en marche du tramway.	4
5. Conclusion : Nous sommes inquiets, très inquiets.....	5
Petite histoire du Domaine des Berges.....	5

Qui nous sommes!

Ce mémoire est présenté par le Comité Tramway Expropriation (CTE) formé de Carole Tétreault du 201-340, Ginette de Launière du 303-350 et Clément Fontaine du 201-360 des Embarcations, soit les sections réseaux identifiées (SR-12), (SR-11) et (SR-10)¹ du document de la ville. Nous demeurons au Domaine des Berges phase III depuis 28 ans pour Ginette, 15 ans pour Carole et 11 ans pour Clément.

Le CTE représente les 36 copropriétaires de notre syndicat. La moitié des gens est retraité et l'autre moitié représente des travailleurs et travailleuses dont l'âge varie en moyenne entre 30 et 60 ans. Depuis 3 ans, les nouveaux occupants sont de plus jeunes familles copropriétaires qui s'installent.

Le Domaine des Berges phase III comprend 3 édifices de 12 copropriétés chacun. La moitié des appartements font face au stationnement, donc au futur site du tramway tandis que l'autre moitié fait face à un joli parc à l'arrière. Sur notre stationnement, il existe des espaces pour le cabanon à vélo (dont un deuxième est à prévoir avec l'arrivée des jeunes familles) et les conteneurs à déchet et à récupération. Au bout du stationnement de notre copropriété, un rond-point existe afin de permettre aux véhicules d'urgence et aux camions qui doivent venir chez-nous de circuler librement sans avoir à reculer. L'hiver, cet espace nous sert à entreposer la neige lors des déneigements.

Nous formons un îlot que l'on peut qualifier d'«oasisien» dans le quartier St-Roch, à proximité du centre-ville. Du côté est, nous sommes bornés par la rivière St-Charles, la piste piétonnière et la piste cyclable. Au sud, un aménagement paysager borde la piste cyclable que nous partageons avec les copropriétaires de la phase II du Domaine des Berges. À l'ouest est l'entrée du stationnement du Domaine des Berges et au nord il y a un terrain vague qui deviendra le futur site du pôle d'échanges du tramway.

¹ Tels qu'identifiées à la page 43 du document sur la *Construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau structurant de transport en commun, addenda I.*

Notre milieu de vie est plutôt tranquille, un havre de paix. Avant la démolition des édifices du Gouvernement fédéral et de la Croix Rouge, là où le futur site du tramway sera construit, notre milieu de vie était calme et silencieux et nous n'avions pas à subir autant les bruits, les envolées de poussière et la pollution occasionnés par l'autoroute Laurentienne. Nous nous sentions privilégiés car notre milieu de vie était paisible et serein. Nous avons la tranquillité de la banlieue tout en demeurant au centre-ville.

Les copropriétaires ont choisi ce milieu de vie parce qu'il était à l'écart de l'achalandage des rues commerciales du centre-ville, ce qu'aucun d'entre nous ne recherchait comme milieu de vie. En nous enlevant ce qui nous a amené à vivre ici, nous craignons de nous retrouver dans le plein brouhaha des rues passantes que nous refusions au départ et que nous repoussons toujours.

On parle de la beauté de ce projet comme s'il n'avait pas d'impacts négatifs pour les résidents qui y vivent à proximité. Le «Ça va être formidable pour les gens de St-Roch» du maire Labeaume, ce ne l'est pas pour nous car nulle part dans le document il n'est question des impacts négatifs permanents. Prenons par exemple, la perte d'une partie de notre patrimoine, l'augmentation de l'achalandage et autres. On nous propose une compensation pour les pertes que nous subissons. Mais une compensation compense-t-elle toujours une perte? Qui dit compensation dit privation. L'argent ne règle pas tout, il peut parfois alléger une privation mais il ne remplace jamais les pertes subies surtout lorsqu'elles ne sont absolument pas voulues.

Nous ne sommes pas contre le progrès mais pas de celui au détriment des gens. Nous n'avons pas critiqué le tracé original parce qu'il s'inscrivait dans une dynamique de développement de la cité, dans la continuité de ce qui avait amené la création du Domaine des Berges et d'une plus grande acceptabilité sociale pour nous, sans que nous ayons à nous départir de notre stationnement et d'une partie de notre patrimoine immobilier et que nous soyons privés, même dépossédés de notre qualité de vie actuelle. Le projet du tramway doit être un plus non pas seulement pour les gens qui viennent en ville mais aussi et surtout pour les gens qui y vivent à proximité.

En créant ce projet d'habitation dans les années '80 pour rehausser la qualité de vie dans le quartier St-Roch, la Ville a suscité la confiance de ses citoyens en elle mais là, elle déclenche chez-nous une certaine méfiance à son égard. En nous enlevant une partie de notre patrimoine immobilier, nous sommes confrontés à sacrifier une partie de notre qualité de vie.

Voici ce que nous avons compris du projet pour l'avoir vécu depuis 2017 :

1. Travaux préliminaires :

Démolition des quatre immeubles de la Pointe aux lièvres, d'avril 2017 à novembre 2018,

Dont l'exploitation du site aux fins de concassage des résidus des immeubles (carrière à ciel ouvert).

Fouilles archéologiques, périodes estivales, 2018-2019-2020,

Préjudices subis,

Bruits incessants, gravats expulsés sur nos stationnements, poussières intenses sur les voitures, balcons, intérieurs des unités, surtout durant les périodes estivales de 2017 à ce jour.

Pendant les fouilles : bruits des machineries de creusage, poussières infiltrées dans nos intérieurs et sur nos balcons et voitures.

Interventions des services publics, Hydro Québec, Télécommunications Bell, Videotron.

Circulation des équipes d'interventions pour localisation de leurs installations et repérage des travaux anticipés pour l'implantation du tramway au pôle St-Roch.

Préjudices subis,

Circulation de camions de service et personnels sur les stationnements et les trottoirs de nos immeubles.

Ces situations nous les avons vécues et nous les vivons au quotidien.

2. Mais il y a pire! Les travaux de construction à venir.

Nous comprenons que les travaux de constructions débiteront en 2023 pour se poursuivre supposément pendant trois ans.....

Nous parlons ici de travaux majeurs, construction des bâtiments du pôle d'échange, bâtiment d'un stationnement pour compenser l'expropriation des nôtres.

Infrastructures du tramway, aménagement des voies publiques, aménagements des lieux et tout ce que nous ne sommes pas à même d'évaluer actuellement.

Pendant ces trois années, qu'arrive-t-il des résidents du 340-350-360 des Embarcations dont les résidences sont situées à quelques 15 mètres des interventions ?

Où seront situés nos espaces de stationnement, nos dépendances à vélo et aux services sanitaires?

A ces questions aucune réponse ne nous a été donnée.

Nous considérons être expropriés, voir expulsés de nos résidences desquelles nous perdrons la totale jouissance, pendant cette période.

3. Période d'implantation et mise en marche du système de tramway.

Qu'en savons-nous ? Rien

Temps requis? Interventions ? Inconvénients ?

Nous devons avoir ces informations pour évaluer notre situation dans le temps et notre qualité de vie pendant cette période.

Qu'arrive-t-il des résidents pendant cette période ?

4. Inconvénients permanents après la mise en marche du tramway.

La circulation journalière du tramway;

Augmentation de la circulation des personnes sur le site, donc augmentation substantielle des infractions relatives aux biens et aux personnes : vandalisme, vol, itinérance, et autres.

Réduction de l'espace de circulation des véhicules d'urgences et de sécurité (service incendie, ambulance et police), lorsque les services seront requis.

Comment les résidents seront- t-il protégés de ces inconvénients ?

Quelles solutions ont été mises sur la table et prises en considération pour assurer leurs qualités de vie actuelle ?

5. Conclusion : Nous sommes inquiets, très inquiets.

L'expérience vécue lors des démolitions est encore très présente, toujours préoccupante et nous met sur nos gardes.

Seront nous pris en compte, respectés, informés, consultés, et éventuellement équitablement indemnisés?

Nous avons investi dans nos propriétés et avons tous le désir d'y vivre paisiblement.

Nous ne sommes pas contre le développement de la ville de Québec, mais nous désirons que ce soit fait dans ces conditions.

Petite histoire du Domaine des Berges...

Un secteur oublié du projet de tramway dans Saint-Roch

Dans les années 1960, le boulevard Laurentien, devenu l'autoroute Laurentienne, emprunte un segment de la rivière Saint-Charles qui a été remblayé à cette fin. Quelque vingt ans plus tard, le terrain gagné sur le parcours de la Saint-Charles favorise la construction d'immeubles résidentiels sur le site de l'ancien Marché Saint-Roch. C'est notamment le cas pour 36 habitations en copropriété qui composent la phase 3 du Domaine des Berges, et qui est traité plus particulièrement pour les fins de ce mémoire.

Cependant, retenons que le site du Domaine des Berges dans sa globalité représente environ 275 copropriétaires concernés par le futur projet de tramway.

Le secteur du Domaine des Berges offre un véritable havre de paix pour tous les riverains de la rivière Saint-Charles. Situé à proximité de la rue Saint-Joseph, où foisonnent des

restaurants et des commerces en tout genre, il offre une qualité de vie sociale qui participe à son économie.

N'oublions pas que ce secteur a été développé dans le but d'attirer de jeunes travailleurs au centre-ville de Saint-Roch et, plus particulièrement, de jeunes familles. Il représentait l'une des pièces maîtresses de la proposition de l'équipe municipale du maire Jean-Paul L'Allier dans son grand projet de revitalisation du quartier. L'enjeu était de taille : il s'agissait de bâtir un nouveau Saint-Roch. Plusieurs y ont cru, dont nous — retraités et actuels travailleurs, copropriétaires du Domaine des Berges — qui sommes fiers d'avoir embarqué dans cette belle aventure d'un renouveau domiciliaire en plein centre-ville de la Basse-Ville de Québec.

Qui plus est, en septembre 1993, notre Domaine des Berges recevait le premier prix du concours municipal *Maisons fleuries*, dans la catégorie Édifice d'habitation ou à logements multiples, soit l'équivalent des condominiums d'aujourd'hui.

De fait, cette reconnaissance de la Ville à l'égard du Domaine des Berges lui confirmait sa qualité de cadre de vie respectueux de son environnement et de sa biodiversité. En le considérant non seulement comme un projet d'expansion de sa modernité, mais en le consacrant également comme « un poumon vert » dans le quartier Saint-Roch, la Ville confirmait la réussite de cette démarche de valorisation du secteur résidentiel du Domaine des Berges.

Pendant une dizaine d'années, de 1990 à 2000, la ville investit beaucoup de ses ressources dans la revitalisation et la restauration du quartier Saint-Roch. Dans notre secteur, citons, entre autres activités : la réalisation du projet de renaturalisation des berges le long de la rivière Saint-Charles, la création des nouvelles pistes piétonnières et multidisciplinaire, l'implantation d'un aménagement paysager comprenant une belle variété d'arbres, la transformation des rues Dorchester, Saint-Joseph et de la Couronne. Il ne fait donc aucun doute, le Domaine des Berges participe au nouveau Saint-Roch.

Or, depuis 2017, force est de constater que les résidents du Domaine des Berges se sentent bousculés par la Ville, pris en étau par l'arrivée du futur projet de tramway du RTC de la Ville. Comment la Ville peut-elle en venir à vouloir dénaturer un secteur pour lequel elle a tant investi afin de le rendre viable et convivial, avec un tel projet de transport plus ou moins adapté à l'environnement du Domaine des Berges?

Comment se fait-il que la Ville ait dessein de faire passer un tramway à proximité de résidences privées et au centre même d'une rue toute aussi privée?

Qu'en-est-il du terrain de la voisine, l'industrie de tabac et de cigarettes Rothmans censée fermer ses portes autour de l'an 2035? Silence complet! Pourquoi ne pas négocier leur départ en zone industrielle, là où elle devrait être depuis plusieurs années. Quoi que il en soit, pourquoi nous, copropriétaires du Domaine des Berges, devrions-nous subir les frais du nouveau tracé?

En 2017 et 2018, nous avons assisté assidûment aux séances de consultation publique tenues par la Ville concernant le projet SRB-Trambus dans Saint-Roch. Nous avons posé nombre de questions sans avoir vraiment obtenu de réponses précises. Nous avons finalement décidé, non pas d'embarquer — loin de là! —, mais du moins de nous faire à l'idée de l'arrivée éventuelle de ce projet du réseau structurant de la Capitale. Lequel projet? Celui qui proposait d'abord l'achat par la Ville des terrains appartenant au gouvernement fédéral et la démolition des deux édifices qui s'y trouvent ainsi que la démolition de l'édifice de la Croix-Rouge — point non discuté lors de la consultation publique — pour y faire passer le SRB-Trambus. Rappelons que ces terrains sont situés sur la rue Pointe-aux-Lièvres, laquelle est parallèle à la rue des Embarcations, rue privée du Domaine des Berges. Voilà que quelque trois ans plus tard, le tracé est modifié pour s'inscrire dans celui du projet du tramway 2020.

Or, ce changement considérable n'a jamais fait l'objet de quelconques avis, débats ou études lors des séances d'information auxquelles nous avons participé. Il n'a par ailleurs été présenté qu'aux copropriétaires appelés à subir les effets négatifs de ce changement

de tracé, ce qui ne correspond aucunement à l'expression d'une véritable consultation publique auprès de TOUS LES CITOYENS de la Ville de Québec, sans exception.

Nous sommes encore sous le choc d'apprendre maintenant — sans même avoir été avisés voire consultés —, que le tracé du tramway a été modifié. En fait, ce n'est qu'en mai 2020 que nous l'avons appris.

Il est inconcevable que le nouveau tracé fasse d'abord passer le tramway dans notre rue privée et cela, à plus ou moins 14,5 mètres de deux immeubles du Domaine des Berges, pour ensuite bifurquer sur les terrains récemment achetés par la Ville.

Il est aussi inacceptable que le nouveau tracé vienne non seulement faire disparaître environ 51/125 cases de stationnements² appartenant aux résidents du Domaine des Berges, mais aussi ériger — à titre de mesure compensatoire — un bâtiment semi-étagé en guise de stationnement et situé directement en face d'au minimum deux demeures (les numéros 340 et 350 correspondant respectivement aux sections réseaux SR12 et SR11) de la rue des Embarcations³.

Il est tout autant inacceptable que ce nouveau tracé ait pour conséquence de déplacer tout l'espace de stationnement de notre rue privée au fond de notre cour⁴, sans même prendre en compte les autres infrastructures existantes au Domaine des Berges, soit les cabanons à vélos, les bacs à recyclage, les conteneurs à déchets, etc. Et que dire de la vue imprenable sur le bâtiment semi-étagé proposé que tous les copropriétaires résidant en façade des édifices se réjouiront d'avoir!

Qui plus est, comment la Ville peut-elle justifier la pollution sonore qu'engendreront les entrées et sorties incessantes des autobus⁵ à la jonction des rues Pointe-aux-Lièvres et de

² Addenda no. 1, V.F. , Étude d'impact sur l'environnement, Construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau structurant de transport en commun, figure 1, page 21), Mai 2020.

³Idem, figure 25, page 37.

⁴Ibidem, page 31.

⁵Quelque 786 entrées et sorties sont prévues en 24 heures dans cette jonction. Ibidem, figure 27, page 37.

la Croix-Rouge, tout comme les nombreux passages du tramway à proximité des copropriétés du Domaine des Berges?

Après avoir subi les désagréments causés par les travaux de démolition — bruits interminables de concassage du ciment des immeubles démolis, vibrations ressenties dans les copropriétés, poussières quotidiennes sur les autos et balcons d'où l'obligation de garder les fenêtres fermées, etc. — qui ont perduré pendant deux longues années, voilà que nous sommes confrontés à un nouveau tracé qui mine encore plus la qualité de vie des résidents du Domaine des Berges en ce qu'il vise à l'évacuer et à destiner, voire à confiner les résidents du Domaine des Berges à vivre un enfer quotidien incommensurable.

En toute connaissance de cause — la nôtre, celle des résidents du Domaine des Berges —, nous nous objectons fermement à la réalisation de ce nouveau tracé.

Nous continuons de croire en la revitalisation de notre quartier comme à la renaissance du quartier Saint-Roch qui ne doivent pas se faire au détriment des résidents en l'occurrence les copropriétaires du Domaine de Berges, particulièrement ceux de la phase 3.

En conséquence, nous demandons que les représentants du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et tous les décideurs qui sont partie prenante dans ce dossier prennent conscience des enjeux majeurs qui concernent non seulement la qualité de vie des résidents du Domaine des Berges, mais également des conséquences sur l'économie de ce secteur exclusivement résidentiel, créé au début des années 1980 dans la fougue et l'enthousiasme partagés alors par la Ville et ses nouveaux résidents contributeurs à la réalisation de ce projet collectif.

Vous remerciant de l'attention portée à nos représentations.

Signé à Québec le 29 juillet 2020.

Ginette de Launière

Clément Fontaine

Carole Tétreault
